

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE SILTZHEIM

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017 À 18h00 EN SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE SILTZHEIM

Date de convocation : 21 septembre 2017

Date d'affichage : 21 septembre 2017

Président de séance : M. SCHMITT Sébastien, Maire

Secrétaire de séance : Mme SCHORP Suzanne, Adjointe au Maire

- **PRÉSENTS :**
 - Maire : M. SCHMITT Sébastien.
 - Adjoints au Maire : MM. WERGNET Bertrand, MULLER Victor, Mme SCHORP Suzanne.
 - Conseillers Municipaux : Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Vèrène, GREFF Hildegarde, MM. KISTNER Yves, SCHISLER Jean-Luc.
- **ABSENTS EXCUSÉS :** M. STEIN Richard.
- **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :**
 - M. FISCHER Stéphane à Mme GREFF Hildegarde,
 - Mme JEANNOT Rachel à Mme SCHORP Suzanne,
 - Mme LOBERMAYER Séverine à M. SCHMITT Sébastien,
 - M. SCHMITT Roland à M. MULLER Victor.
- **ABSENTS NON EXCUSÉS :** Mme GAMBS Valérie.

Membres en exercice: **15** Membres présents : **9** Membres absents : **6** Pouvoirs : **4****ORDRE DU JOUR**

- 1-Finances communales :** décisions modificatives au Budget Principal.
- 2-Finances communales :** amortissement d'une subvention d'équipement du Budget Principal au Service Assainissement.
- 3-Finances communales :** reprise du solde de trésorerie de l'Interassociation au Budget Principal.
- 4-Projets 2017 :** assistance technique à la réalisation des dossiers d'urbanisme relatifs à l'aménagement de l'ancienne école maternelle et du nouveau local bibliothèque.
- 5-Intercommunalité :** avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle 2017-2023.
- 6-Rapport annuel du délégué sur le prix et la qualité de l'eau potable :** exercice 2016.
- 7-Santé publique :** convention avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer.
- 8-Divers.**

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE.

À l'ouverture de la séance, M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- **Finances communales :** prise en charge par la commune des frais de transport de la classe de découverte organisée par l'école primaire communale (classe de CP-CE1).

Le Conseil Municipal,

- **À l'unanimité :**

APPROUVE sans observation ni réserve l'ajout du point susmentionné.

APPROUVE sans observation ni réserve l'ordre du jour de la séance modifié comme suit :

ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

1-Finances communales : décisions modificatives au Budget Principal.

2-Finances communales : amortissement d'une subvention d'équipement du Budget Principal au Service Assainissement.

3-Finances communales : reprise du solde de trésorerie de l'Interassociation au Budget Principal.

4-Finances communales : prise en charge par la commune des frais de transport de la classe de découverte organisée par l'école primaire communale (classe de CP-CE1).

5-Projets 2017 : assistance technique à la réalisation des dossiers d'urbanisme relatifs à l'aménagement de l'ancienne école maternelle et du nouveau local bibliothèque.

6-Intercommunalité : avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle 2017-2023.

7-Rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité de l'eau potable : exercice 2016.

8-Santé publique : convention avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer.

9-Divers

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h03.**

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

- **À l'unanimité :**
- **Mme SCHORP Suzanne ne participant pas au vote,**

DÉSIGNE Mme SCHORP Suzanne comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (SÉANCE DU 11 JUILLET 2017).

M. le Maire soumet le compte-rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

- **À l'unanimité :**

APPROUVE le compte rendu de la séance du 11 juillet 2017.

1-FINANCES COMMUNALES : DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL.

VU l'exposé de M. le Maire quant à la nécessité de procéder au renouvellement du poteau incendie détruit au 11-13 rue de Wittring suite à un accident de la circulation ;

VU l'exposé de M. le Maire quant à la nécessité de disposer des crédits afférents à la réalisation des études d'urbanisme préalables à la mise en exploitation des futurs locaux de l'ancienne école communale et de la bibliothèque ;

VU la nécessité de procéder à la bonne ventilation des crédits indispensables à la réalisation des projets d'investissement de l'exercice 2017;

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

AUTORISE les virements de crédits suivants au Budget Principal:

Section d'investissement (dépenses) :

- | | |
|---|--------------|
| • OPÉRATION N°108 VOIRIE
c/2151 réseaux de voirie | + 5 000,00 € |
| • OPÉRATION n° 160 RÉFECTION ANCIENNE ÉCOLE
c/21312 bâtiments scolaires | - 500,00 € |
| c/2031 frais d'études | + 500,00 € |
| • OPÉRATION N°165 POTEAUX INCENDIE
c/2152 installations de voirie | + 3 960,00 € |
| • OPÉRATION N°176 CRÉATION LOCAL BIBLIOTHÈQUE
c/21318 autres bâtiments publics | - 500,00 € |
| c/2031 frais d'études | + 500,00 € |
| • OPÉRATION N°186 CHAUDIÈRE GNV ÉGLISE
c/21318 autres bâtiments publics | - 8 960,00 € |

2-FINANCES COMMUNALES : AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU SERVICE ASSAINISSEMENT.

VU l'article L.2321-2-28° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n°2017-018 validant les budgets primitifs de l'exercice 2017 (Principal et Assainissement) et le principe d'une subvention d'équipement de 23 668,25 € au budget annexe ;

VU la délibération n°2017-024REC validant la décision modificative n°1 ;

CONSIDÉRANT que les subventions d'équipement versées et imputées au compte 204 figurent désormais dans la catégorie des immobilisations devant être obligatoirement amorties ;

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

DÉCIDE de fixer l'amortissement de cette subvention à une durée de 15 ans. À compter de l'exercice 2018, le compte 6811 *dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* sera débité par le crédit du compte 2804 *subventions d'équipement versées* par opération d'ordre budgétaire.

DÉCIDE que cet amortissement sera effectué de façon linéaire.

3-FINANCES COMMUNALES : REPRISE DU SOLDE DE TRÉSORERIE DE L'INTERASSOCIATION AU BUDGET PRINCIPAL.

VU l'exposé de M. le Maire relatif à la situation de l'*Interassociation de Siltzheim*, en sommeil depuis 2002 ;

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

ACCEPTE le reversement du solde de trésorerie de l'Interassociation de Siltzheim, selon le dernier relevé bancaire communiqué, soit 2 264,46 €.

AUTORISE M. le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

PRÉCISE que cette somme sera affectée à l'achat d'un pool de matériel à destination des clubs et associations de la commune.

PRÉCISE que cette recette sera reprise au compte 7788 *produits exceptionnels divers* du Budget Principal.

4-FINANCES COMMUNALES : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS DE TRANSPORT DE LA CLASSE DE DÉCOUVERTE ORGANISÉE PAR L'ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE (CLASSE DE CP-CE1).

VU la demande présentée le 25 septembre 2017 par Mme Geneviève FERSING, directrice de l'école primaire communale, sollicitant la prise en charge des frais de transport relatifs à la classe de neige organisée du 11 au 16 décembre 2017 à LA HOUBE (57) ;

VU les offres communiquées par les sociétés SOTRAM SAS et KEOLIS 3 FRONTIÈRES ;

VU les crédits disponibles au Budget Primitif 2017 ;

VU l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE de prendre en charge l'intégralité des frais de transport liés à ce déplacement, correspondant au devis le moins disant, soit celui de la société SOTRAM SAS, pour un montant de 420,00 € TTC.

PRÉCISE que la collectivité règlera directement la facture auprès du transporteur via mandat administratif. Cette dépense sera inscrite au compte 658 *Charges diverses de gestion courante* du Budget Primitif 2017.

5-PROJETS 2017 : ASSISTANCE TECHNIQUE À LA RÉALISATION DES DOSSIERS D'URBANISME RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE ET DU NOUVEAU LOCAL BIBLIOTHÈQUE.

VU les offres communiquées par le cabinet WMG ARCHITECTE de SARRALBE (57) et la société BUREAU VERITAS GRAND-EST de VILLERS-LÈS NANCY (54) ;

VU l'exposé de M. le Maire quant à la possibilité pour les services municipaux de se faire accompagner par un prestataire externe, qui serait en charge de la rédaction des notices d'accessibilité et de sécurité incendie, le reste du dossier d'urbanisme pouvant être réalisé en interne dans un souci de maîtrise des coûts ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE de valider le principe de la réalisation des dossiers d'urbanisme en interne avec un accompagnement technique d'un prestataire qualifié sur les points suivants :

-réalisation d'une notice accessibilité,

-réalisation d'une notice sécurité incendie.

DÉCIDE de retenir l'offre la moins disante, soit l'offre de la société VERITAS GRAND-EST de VILLERS-LÈS NANCY, pour un montant de 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC par dossier (un dossier « ancienne école » et un dossier « nouveau local bibliothèque ») soit un total de 960,00 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de l'exercice 2017 :

- opération n°160 RÉFECTION ANCIENNE ÉCOLE (c/2031 frais d'études),
- opération n°176 CRÉATION LOCAL BIBLIOTHÈQUE (c/2031 frais d'études).

6-INTERCOMMUNALITÉ : AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA MOSELLE 2017-2023.

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson II ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires des gens du voyage ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération a aménagé une aire d'accueil de 30 places de caravanes, située chemin du Burgerbach à Sarreguemines, répondant entièrement aux normes d'aménagement de ce type d'équipement et opérationnelle depuis le 26 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération a aménagé une aire de grand passage de 70 places de caravanes, située route d'Ipling à Sarreguemines, répondant entièrement aux normes d'aménagement de ce type d'équipement et opérationnelle depuis le mois de mai 2014 ;

CONSIDÉRANT la procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Moselle 2011-2016 ;

CONSIDÉRANT le courrier du 22 juin 2017 adressé par la Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Préfet de Département et au Président du Conseil Départemental, sollicitant le remplacement de la formulation « non opérationnelle » pour désigner l'aire de grand passage par celle de « non utilisée », ainsi que la suppression de la mention d'« obligation » de réviser la politique tarifaire ;

CONSIDÉRANT que la commission départementale consultative des gens du voyage, réunie le 27 juin 2017, a émis, à la majorité absolue des membres présents, un avis favorable aux prescriptions et orientations du schéma précité ;

CONSIDÉRANT le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle 2017-2023, transmis le 07 juillet 2017 par la Préfecture et le Département de la Moselle pour avis de l'assemblée délibérante des EPCI et des communes ;

CONSIDÉRANT que le courrier précité du 22 juin 2017 est resté sans réponse et que ledit projet de schéma ne prend aucunement en considération les observations et demandes de l'EPCI ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE de donner un avis défavorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de la Moselle 2017-2023, au motif qu'il prévoit :

- l'« obligation de revoir les modalités de fonctionnement » de l'aire de grand passage de Sarreguemines, laquelle est présentée comme « non opérationnelle »,
- une « harmonisation des modes de fonctionnement [des aires d'accueil mosellanes], notamment les durées de stationnement, les tarifs et la gestion des périodes de fermeture ».

Ces demandes et orientations ne pouvant être favorablement accueillies puisque d'une part l'aire de grand passage répond entièrement aux normes d'aménagement et aux règles d'accueil requises et d'autre part la définition des règlements intérieurs et des politiques tarifaires des services publics locaux relève du principe de libre administration des collectivités et fait partie intégrante du mode de gestion et de l'équilibre financier du projet, approuvés par l'assemblée délibérante.

7-RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE : EXERCICE 2016.

M. Victor MULLER, adjoint délégué aux relations avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe (SIERS 57) présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 2016. Ce rapport se compose du rapport annuel du délégataire proprement dit (VEOLIA EAU), d'une facture type et de la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice considéré.

VU l'article 73 de la loi n°95.101 du 02 février 1995 ;

VU la loi n° 95.122 du 18 février 1995 ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

APPROUVE le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2016.

PRÉCISE que ce rapport est consultable en mairie aux horaires d'ouverture au public.

8-SANTÉ PUBLIQUE : CONVENTION AVEC LE COMITÉ DU BAS-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER.

Mme Suzanne SCHORP, Adjointe au Maire, expose à l'assemblée délibérante la démarche initiée par la Ligue Nationale contre le Cancer : « espace sans tabac ». Il s'agit d'une opération de communication visant à dénormaliser l'usage du tabac et à lutter contre le tabagisme passif.

VU le projet de convention « espace sans tabac » transmis par la Ligue Nationale contre le Cancer ;

VU le décret n°2015-768 du 30 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux ;

VU l'exposé de Mme Suzanne SCHORP, adjointe au maire en charge du dossier ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE d'adhérer au projet « espace sans tabac » porté par le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer.

DÉCIDE de rappeler l'interdiction de consommation de tabac dans l'aire de jeux et aux abords de la cour de l'école primaire communale.

PRÉCISE qu'une signalétique adaptée sera mise en place par la collectivité.

AUTORISE M. le Maire à signer le projet de convention contractualisant la coopération de la commune et de la Ligue Nationale contre le Cancer dans le cadre de l'opération « espace sans tabac ».

9-DIVERS.

Conformément aux dispositions de la délibération du 09 avril 2014, M. le Maire dresse le bilan de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) à l'occasion de l'aliénation de bien : 1 avis a été rendu depuis la précédente séance de l'assemblée délibérante : vente du bien sis au 16 rue de la Forêt, pas d'exercice du DPU.

M. le Maire remercie les bénévoles ayant participé à l'organisation du *Mosaïk on Tour* qui s'est tenu le jeudi 27 juillet 2017 sur le site du *Gutebrunne*. Cette manifestation a été un franc succès.

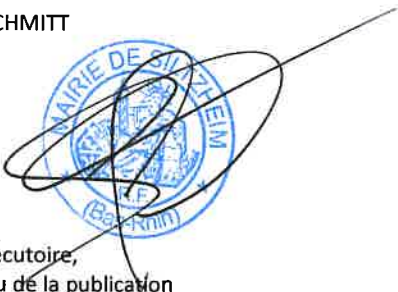
M. le Maire remercie l'équipe de bénévoles menée par M. STEIN et Mme SCHORP pour sa participation au concours des communes organisé par la Communauté d'Agglomération le dimanche 17 septembre dernier, lors de sa traditionnelle Fêtes des Fleurs et des Plantes (le résultat du concours n'a pas encore été communiqué).

L'assemblée délibérante est informée de l'inertie de la société ENEDIS, en charge de la rehausse d'un poteau électrique rue de Zetting et de l'enfouissement du réseau BT rue du Moulin, qui retarde le bouclage du projet de réfection de la voirie et des trottoirs (travaux en attente depuis mai 2017).

Les travaux d'extension du réseau de gaz naturel de ville et la réalisation des branchements gaz pour les bâtiments de la mairie, de l'église et du complexe *Charles Krayanoff* seront réalisés au 1^{er} trimestre 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de Séance procède à la levée de la séance à 19h12.

<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie le</p> <p>29 septembre 2017</p>	<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie jusqu'au</p> <p>18 octobre 2017</p>	<p>Pour extrait conforme à l'original</p> <p>Le Maire, Sébastien SCHMITT</p>  <p>Certifiée exécutoire, Compte tenu de la publication et de la transmission au représentant de l'État, SILTZHEIM, le 29 septembre 2017</p>
---	---	---

